

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; L. BRARD, E. FARHAT, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (10) :

J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Convention d'objectifs et de financement ALOE (dispositif Accueil Loisirs Enfants) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF soutient à travers le dispositif ALOE le développement des loisirs de proximité à destination des enfants issus de familles à faibles ressources.

Le dispositif ALOE a pour objet d'apporter une aide financière aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €.

Les subventions allouées à l'Accueil de Loisirs Municipal et l'ALSH SPORTIF (Visa Vacances) concernent l'activité accueil de loisirs extrascolaire financé dans le cadre d'une prestation de services ALSH.

L'Accueil de Loisirs Municipal et l'ALSH SPORTIF (Visa) bénéficient de cette aide. Afin d'en obtenir l'octroi, une convention d'objectifs et de financement doit être signée au titre de l'année 2017.

* * * * *

VU le projet de convention d'objectifs et de financement ALOE, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la commune de Châtellerault ci-annexé,

CONSIDERANT que la commune est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Municipal et de l'ALSH SPORTIF,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter une aide complémentaire aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €,

CONSIDERANT que l'Accueil de Loisirs Municipal et l'ALSH SPORTIF bénéficient d'une prestation de service « Accueil de Loisirs Extrascolaires »,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de contractualiser les modalités de financement et de versement de l'aide financière ALOE de la Caisse d'Allocations Familiales,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017

n°30

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement ALOE 2017 concernant l'accueil de loisirs municipal et l'ALSH SPORTIF, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne .

Les recettes correspondantes seront réalisées aux imputations 421/7478/5220 pour l'Accueil de Loisirs Municipal et 422.3/7478/5600 pour l'ALSH SPORTIF du budget de l'exercice.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER